

RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00221
Numéro SIREN : 479 259 707
Nom ou dénomination : A.D.L.E. AMEUBLEMENT, DECORATION, LITERIE, EXPANSION

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2023 sous le numéro de dépôt 1439



DMGD

Société de Commissariat aux Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Raphaël ALDIGIER
David NOBREGA
Stéphane VALANTIN
Eric PARISET
Vincent REY
Julien PAGES

N/Réf :

Objet :

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

A.D.L.E

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)

Au capital de 29 600€

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)

Siège social : La Font du port
03 110 CHARMEIL

R.C.S. CUSSET N°479 259 707



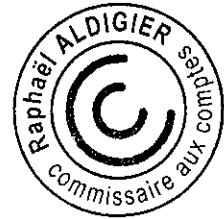
Articles L.224-3 et L.223-43 du Code de Commerce

DMGD – société de commissariat aux comptes

Siège Social : 1 Avenue d'Aiguilhe – 43000 LE PUY-EN-VELAY – Tél : 04.71.05.69.45
Etablissement Secondaire : 89 Avenue Joseph Claussat – 63400 CHAMALIERES
SARL au capital de 8 000 euros – RCS LE PUY-EN-VELAY 424 879 161 – APE 6920 Z
Inscrite au tableau de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de LYON - RIOM

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société « A.D.L.E », société à responsabilité limitée (SARL), en société par actions simplifiée (SAS).

Aux associés,



En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 16 mai 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse, sur la base des comptes clos au 31 décembre 2022 est la suivante :

Concernant l'exploitation :

Les ventes de marchandises s'établissent à 549k€ au 31 décembre 2022, contre 563k€ au 31 décembre 2021, soit une baisse de 2%. La marge commerciale afférente est alors de 48% contre 52% en 2021.

La production vendue est en baisse de 44k€ pour s'établir à 4k€ au 31 décembre 2022.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 102k€ contre 138k€ au 31 décembre 2021.

La masse salariale chargée s'élève à 100k€ au 31 décembre 2022, contre 93k€ au 31 décembre 2021. Les impôts et taxes s'établissent à 12k€, stable vs le 31 décembre 2021.

Les subventions d'exploitation s'établissent à 9k€ au 31 décembre 2021, elles ne sont que de 4k€ au 31 décembre 2022.

Compte-tenu de dotations aux amortissements et provisions pour 9k€, (8k€ au 31 décembre 2021), de reprises de provision et transferts de charge pour 18k€ au 31 décembre 2022, et d'autres charges d'exploitation pour 34k€ au 31 décembre 2022 (29k€ au 31 décembre 2021), le résultat d'exploitation s'établit au 31 décembre 2022 à +33.5k€, contre +69.6k€ au 31 décembre 2021.

Compte-tenu d'un résultat financier de -2k€ en 2022 (65ke en 2021), d'un résultat exceptionnel quasi-nul en 2022 (250k€ en 2021) et d'un impôt sur les sociétés de 5k€ (57ke en 2021), le résultat net s'établit au 31 décembre 2022 à +26.00k€ contre un résultat net de +327.03 au 31 décembre 2021.

Concernant l'actif :

Le total actif au 31 décembre 2022 s'élève à 420k€.

Il se compose pour l'essentiel :

- d'actifs immobilisés nets pour 21k€, contre 17k€ au 31 décembre 2021 ;
- d'un stock de marchandises pour 67k€, contre 113 au 31 décembre 2021 ;
- de créances clients pour 12k€, contre 10k€ au 31 décembre 2021 ;
- d'autre créances pour 53k€, contre 5k€ au 31 décembre 2021 ;
- de disponibilités et VMP pour 249k€ contre 540k€ au 31 décembre 2021.

Concernant le passif :

Les capitaux propres au 31 décembre 2022 s'élèvent à 207.4K€, largement supérieurs au capital social de 29.6k€.

Les emprunts bancaires baissent de 20k€, pour s'établissent à 77k€ au 31 décembre 2022.

Les avances clients sont globalement stables, à 15k€ au 31 décembre 2022 contre 17k€ au 31 décembre 2021.

Les dettes fournisseurs sont également stables, à 86k€, contre 85k€ au 31 décembre 2021.

Les dettes fiscales et sociales sont en baisse de 57k€ pour s'établir à 21k€ au 31 décembre 2022.

Les produits constatés d'avance sont de 14ke au 31 décembre 2022, ils sont nuls au 31 décembre 2021.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Nous avons également obtenu une lettre d'affirmation signée de le Gérant en date du 16 mai 2023.

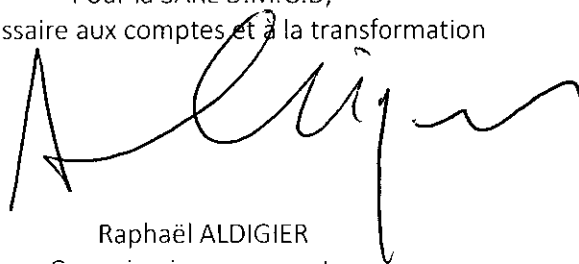
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, la situation de votre société, telle qu'analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers.

Fait à CHAMALIERES, le 24 mai 2023

Pour la SARL D.M.G.D,
Commissaire aux comptes et à la transformation



Raphaël ALDIGIER
Commissaire aux comptes
Co-gérant

D.M.G.D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 euros
89 Avenue Joseph Claussat
63400 CHAMALIERES
SIRET : 424 879 161 00026

